

<p>En exercice : 29</p> <p>Présents : 21</p> <p>Procurations : 4</p> <p>Votants : 25</p> <p>Date de convocation : 6/09/2023</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le douze septembre à vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Pontorson étant réunis en Mairie de Pontorson après convocation légale, sous la présidence de Monsieur André-Jean BELLOIR, Maire.</p> <p><u>Membres présents</u> : M. BELLOIR André-Jean, M. BICHON Vincent, Mme CHAUVIN Véronique, Mme CLEMENT-DEROYAND Katia, Mme COLLIN Armelle, Mme DELÉPINE Véronique, Mme DESGRANGES Noelle, Mme DOBETZKY Christelle, M. DUPRÉ Frédéric, Mme FAUCONNIER Sylvie, Mme GARDIN Isabelle, M. GROMELLON Jacques, Mme GUÉRIN Monique, Mme LEGENDRE Céline, M. PAYEN Jérôme, M. ROBERT Daniel, Mme ROGER-THÉAULT Valérie, M. ROYER Philippe, M. RUAUX Christophe, Mme SCHVAN Nicole, Mme TRINCOT Rachelle.</p> <p><u>Absents</u> : Mme BOUVIER Myléna, M. DECHANCÉ Éric, M. DENOT André (pouvoir à Mme Delépine), M. DELAMARCHE Vincent, M. FOURRÉ Johnny (pouvoir à Mme Clément-Deroyand), M. GEORGES Arnaud (pouvoir à Mme Chauvin), M. MOUBECHÉ Damien (pouvoir à M. Robert), M. ROBIDEL Sébastien</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Céline LEGENDRE</p>
--	---

2023/44	Convention de travaux entre la Commune et l'EPF Normandie – secteur gare
---------	--

Vu l'avis favorable des commissions aménagement du territoire, environnement travaux et finances du 4 septembre 2023

Vu le projet de convention transmis par l'EPF Normandie

Considérant que les travaux sont estimés à 400 000 € HT, que la participation à charge de la Commune est de 20 % du montant des travaux, que la participation maximale de la Commune est de 80 000 € HT soit 96 000 € TTC

Monsieur le Maire informe le conseil que les négociations pour l'acquisition des bâtiments sont toujours en cours et précise le calendrier de travaux pour le pôle d'échanges multimodal : à partir de février mars pour la partie sud du PEM, et à partir de 2025 pour la partie nord du PEM. Interrogé par M. Gromellon M. le Maire précise que l'EPF Normandie est maître d'ouvrage pour le désamiantage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise M. le Maire à signer avec l'EPF Normandie la convention relative aux travaux de désamiantage, dépollution et déconstruction dans le cadre du projet d'aménagement du secteur gare (bâtiments entre la rue du Docteur Tizon et la rue Bailleul d'une part et ex buffet de la gare d'autre part).

2023/45	Demande de participation financière pour le déplacement de la borne de recharge de véhicules électrique située place de la gare
---------	---

Vu l'avis favorable des commissions aménagement du territoire, environnement travaux et finances du 4 septembre 2023

Considérant que dans le cadre du projet d'aménagement du pôle d'échanges multimodal, le

déplacement de la borne de recharge de véhicules électriques située place de la gare sera nécessaire à compter de 2025

Considérant que le SDEM sollicite une participation de 820 € correspondant au montant HT de l'opération pour enlever la borne

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

décide de la dépose de la borne IRVE de la gare, accepte une participation de 820 €, s'engage à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal, s'engage à rembourser les frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée au projet, donne pouvoir à M. le Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement de la dépense. de donner son accord pour le versement de cette participation.

2023/46	Convention entre la CAMSMN et la Commune de Pontorson pour les travaux d'assainissement eaux usées du lotissement de Philipotte sud
---------	---

Vu l'avis favorable des commissions aménagement du territoire, environnement travaux et finances du 4 septembre 2023

Considérant qu'une partie des branchements assainissement eaux usées du lotissement Philipotte sud (lots 1, 4 à 9 ainsi que l'amorce de la canalisation rue Ella Balaert) seront réalisés dans le cadre du marché de travaux passé par la Communauté d'agglomération Mont Saint Michel-Normandie pour le remplacement de la canalisation d'assainissement eaux usées du chemin de philipotte, une convention entre la Commune et la CAMSMN doit être conclue pour permettre la réalisation de ces travaux pour compte de tiers.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer cette convention et tous les documents permettant de mener à bien cette opération.

2023/47	Acquisition pour l'euro symbolique des parcelles AI 93 et AI 97
---------	---

Vu l'avis favorable des commissions aménagement du territoire, environnement travaux et finances du 4 septembre 2023

Considérant que par délibération 2022/15 du 31 mars 2022, le conseil municipal a accepté d'échanger le terrain nécessaire à la construction du pôle enfance jeunesse (entre 4 600 m² et 4 900 m², parcelle AI 159 p) avec les parcelles AI 93 et AI 97 aujourd'hui propriété de la communauté d'agglomération Mont Saint Michel-Normandie.

Considérant que la Communauté d'agglomération Mont Saint Michel-Normandie ne souhaite pas réaliser pour l'instant le bornage du terrain nécessaire à la construction du pôle enfance jeunesse et propose de céder à la Commune pour l'euro symbolique les parcelles AI 93 et AI 97, il convient d'annuler la délibération 2022/15 et de prendre une nouvelle délibération constatant que l'échange sans soulte des parcelles ne pourra avoir lieu dans le même acte mais sera au contraire différé dans le temps

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- D'annuler la délibération 2022/15 du 31 mars 2022
- s'engage à céder ultérieurement à la CAMSMN le terrain nécessaire à la construction du pôle enfance jeunesse (superficie estimée entre 4 600 et 4900 m²) pour l'euro symbolique

- accepte la cession à l'euro symbolique par la Communauté d'agglomération Mont Saint Michel Normandie des parcelles AI 93 et AI 97
- dit que les frais relatifs à la présente acquisition seront supportés par la Commune, les frais relatif à la cession de la parcelle AI 159p seront quant à eux intégralement à la charge de la CAMSMN
- autorise M. le Maire ou son représentant à signer l'acte et toutes les pièces nécessaires à la présente transaction
- désigne maitre Serrand comme notaire.

2023/48	Création d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet
---------	---

Vu l'avis favorable de la commission éducation jeunesse et sports du 5 juillet 2023

Considérant que les missions de ce poste relèvent majoritairement de la filière animation (services périscolaires et mise à disposition pour le centre de loisirs) , ce poste relève de la filière animation

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de créer un poste d'adjoint d'animation à temps complet et précise que le temps de travail de ce poste est annualisé

2023/49	Reversement paris hippiques – subvention société des courses
---------	--

Vu l'avis favorable des commissions aménagement du territoire, environnement travaux et finances du 4 septembre 2023

Vu les sommes perçues par la CAMSMN et la Commune de Pontorson au titre du reversement des paris hippiques

Vu les subventions accordées par la CAMSMN à la société des courses

Considérant que depuis plusieurs années l'association bénéficie d'une subvention de la CAMSMN d'au moins 30 000 € correspondant au montant du reversement perçu par l' EPCI au titre des paris hippiques.

Considérant que le montant versé par la CAMSMN pour le reversement pari hippique est de 25 182.41 € (20 104 € + 5078.41 €),

Monsieur le Maire rappelle que le PMU reverse une partie des paris aux collectivités, que la répartition entre les Communes et EPCI a évolué, qu'il avait été décidé de reverser une partie de cette recette à la société des courses Pontorson-Le Mont Saint Michel pour lui permettre de poursuivre à se développer. M. le Maire ajoute que l'association fonctionne bien et accueille d'autres événements. M. Gromellon estime que les activités de la société mettent en valeur Pontorson notamment lors du grand national du trot (GNT) qui a lieu tous les 5 ou 6 ans à Pontorson et pour la prochaine fois le 27 septembre prochain.

M. Bichon rappelle qu'il y a un décalage entre l'année des paris et le versement à la Commune. M. le Maire pense que le montant perçu par la Commune et la CAMSMN au titre de 2023 sera plus élevé en raison du GNT et souligne que l'attribution d'une subvention n'est pas obligatoire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de verser une subvention de 4818 € à la société des courses pour lui permettre d'obtenir un montant cumulé de 30 000 €.

2023/50	Délibération relative à la régularisation de l'actif
---------	--

Vu l'avis favorable des commissions aménagement du territoire, environnement travaux et finances du 4 septembre 2023

Considérant que lors de la préparation de la synthèse de la qualité des comptes, M. Coquemont, conseiller aux décideurs locaux, a demandé à la Commune de vérifier si les parts sociales et les consignations des citernes à gaz mentionnées à l'état de l'actif étaient toujours existantes

Considérant qu'après recherches, les services ont constaté que les parts sociales ainsi qu'une partie des consignations avaient été remboursées à la Commune

Considérant qu'il convient de rectifier l'état de l'actif par opération d'ordre non budgétaire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité autorise le comptable à passer les écritures non budgétaires nécessaires d'une part par un débit au compte 1068 de 3455.44 € et d'autre part un crédit au compte 271 de 848.57 € et un crédit au compte 275 de 2 606.87 €.

2023/51	Budget principal - Décision modificative n° 2
---------	---

Vu l'avis favorable des commissions aménagement du territoire, environnement travaux et finances du 4 septembre 2023

Vu le projet de décision modificative présenté par M. Bichon

Considérant que l'objet de cette décision est de permettre de financer les travaux de voirie en fonctionnement (+ 80 000 €) et en investissement (+ 30 000 €), d'abonder les crédits de l'opération skate park (+ 2 000 €), de prévoir les crédits nécessaires pour la signalétique (+ 4 000 €), de régulariser les écritures de stocks de terrain et de cession de terrain

M. Gromellon demande à quel moment le skate park sera opérationnel, M. Royer répond qu'il devrait l'être en octobre

M. le Maire rappelle que 4 lots sont disponibles sur le parc d'activités Pontorson-Le Mont Saint Michel

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D 615231 020 : Entretien et réparations sur voiries	0,00 €	80 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	80 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D 023 : Virement à la section d'investissement	160 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	160 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D 7133 01 : Variation des en-cours de production de biens	0,00 €	319 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R 7133 01 : Variation des en-cours de production de biens	0,00 €	0,00 €	0,00 €	165 000,00 €
R 773 01 : Mandats annulés ou atteints par la déchéance quadriennale	0,00 €	0,00 €	0,00 €	24 000,00 €
TOTAL 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	319 000,00 €	0,00 €	189 000,00 €
D 673 01 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	65 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges spécifiques	0,00 €	65 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R 7015 01 : Ventes de terrains aménagés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	35 000,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	35 000,00 €
R 741121 020 : Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	69 000,00 €
R 741127 020 : Dotation nationale de péréquation (DNP) des communes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 000,00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	80 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	160 000,00 €	454 000,00 €	0,00 €	304 000,00 €
 INVESTISSEMENT				
R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	160 000,00 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	160 000,00 €	0,00 €
R 024 01 : Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €
TOTAL R 024 : Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €
D 192 01 : Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	0,00 €	16 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D 2111 01 : Terrains nus	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D 3351 01 : Terrains	0,00 €	165 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R 3351 01 : Terrains	0,00 €	0,00 €	0,00 €	319 000,00 €
TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	189 000,00 €	0,00 €	319 000,00 €
D 2313 170005 024 : Salle rue de la barre	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D 2313 190004 020 : CONSTRUCTION ATELIER MUNICIPAL	14 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D 2315 190003 845 : QUARTIER DE LA CITE	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D 2315 23001 336 : Skate park	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D 2315 845 : Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D 2315 847 : Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €

Cons

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve la décision modificative n° 2 pour le budget principal

2023/52

Présent de naissance pour les enfants domiciliés à Pontorson

Vu l'avis favorable de la commission éducation jeunesse et sports

Vu l'avis favorable des commissions aménagement du territoire, environnement travaux et finances du 4 septembre 2023

Madame Delépine présente le modèle de bavoir, Mme Schvan suggère de remplacer le logo par un mouton

Monsieur le Maire précise que la remise d'un présent aux nouveaux arrivants va être relancée

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'offrir, à compter du 1er janvier

2024 aux enfants naissant à Pontorson un bavoir (spécifique Pontorson).

Le prix d'achat du bavoir est de 8 €

2023/53

Représentants du conseil municipal au conseil d'école

Monsieur le Maire explique qu'une réunion avec les enseignants de l'école a montré que le fonctionnement du conseil d'école n'était pas satisfaisant, mais que tous avaient la volonté de l'améliorer, différentes pistes ont été évoquées notamment les modalités de participation des représentants de la Commune aux réunions

Monsieur le Maire ajoute que le fait qu'il y ait dans l'établissement une partie neuve et une partie plus ancienne suscite de nombreuses demandes de travaux. M. Gromellon souhaiterait que le suppléant puisse assister aux réunions (sans droit de vote) même quand le titulaire est présent

M. Royer estime que les positions différentes de la municipalité et de la majorité des enseignants sur les rythmes scolaires sont source de conflits

Mme Schvan s'inquiète de la baisse des effectifs à l'école chat perché-Louis Pergaud, baisse qui ne se voit pas à l'école Notre Dame. Mme Delépine explique que les familles déménagent plus souvent, qu'il leur est difficile de trouver un logement sur Pontorson. Mme Schvan confirme le manque de logement généralisé sur le secteur (Dol de Bretagne, Avranches...). Monsieur le Maire rappelle au conseil les différents programmes immobiliers portés par des bailleurs sociaux ou des privés ainsi que la prochaine viabilisation de lotissements communaux qui permettront de diminuer les difficultés liées au logement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de nommer ses représentants au conseil d'école chat perché-Louis Pergaud à savoir

- Mme Isabelle Gardin, représentante titulaire au conseil d'école de l'école chat perché-Louis Pergaud
- Mme Céline Legendre, représentante suppléante au conseil d'école de l'école chat perché-Louis Pergaud

André-Jean BELLOIR
Maire de PONTORSON



Céline LEGENDRE
Secrétaire de séance

